

« Qui veut gagner mon rein ? »

Don d'organes, pénurie et choix de société...

Dans un d'un reality show diffusé le 1^{er} juin aux Pays Bas, une femme de 37 ans condamnée par une tumeur au cerveau devra choisir parmi trois malades celui qui recevra un de ses reins après sa mort.

Pendant l'émission, elle écoutera s'exprimer les trois candidats, ainsi que leurs familles et leurs amis, avant de prendre sa décision. Les téléspectateurs pourront également voter par SMS.

La fondation Greffe de Vie est particulièrement choquée par ce concept, qui porte atteinte à la dignité de la « donneuse » comme à celle des receveurs potentiels et qui exploite leur désespoir réciproque.

Il est important de souligner qu'un tel programme ne serait pas envisageable dans notre pays, pour des raisons légales notamment :

- tout d'abord, il bafoue totalement un des grands principes du don d'organes, affirmé par la loi de bioéthique, à savoir l'**anonymat entre donneur et receveur**.
- De plus, la répartition des organes aux patients en attente s'appuie sur des règles précises, reposant sur des motifs médicaux et des critères d'équité. Elles sont publiées par décrets et ne peuvent donc pas être transgressées.

Notre pays a fait le choix d'entourer les activités de greffe d'organes de multiples garanties règlementaires, qui en font à l'heure actuelle un modèle mondial sur le plan de l'éthique et de la sécurité sanitaire.

Pourtant, la France est confrontée à une situation de pénurie d'organes aux conséquences dramatiques : tous les jours, un homme, une femme ou un enfant meurt dans notre pays faute d'avoir été greffé à temps.

Ces questions vont devenir de plus en plus aiguës : en effet, les pathologies qui conduisent à un besoin de greffe sont nombreuses et en développement constant : diabète, insuffisance cardiaque, maladies rénales, HIV, mucoviscidose, hépatite C, cancers, maladies orphelines et auto-immunes, etc. **Chacun d'entre nous a statistiquement beaucoup plus de chances d'avoir un jour besoin d'une greffe que de se trouver en situation de donner ses organes après sa mort.**

Face à ce constat et à la détresse des patients en attente, la tentation peut être grande d'aller dans des directions particulièrement dangereuses : commercialisation du corps, trafics d'organes, exploitation des condamnés à mort en Chine, etc. La diffusion de l'émission « The Big Donor Show » n'est que le reflet médiatique d'un risque de dérapage bien réel.

Il est important d'alerter dès aujourd'hui l'opinion française sur les choix qui pourraient se présenter à elle dans un avenir proche... Les risques de marchandisation ne pourront être prévenus que si chacun prend la mesure des enjeux.

La fondation Greffe de Vie reste convaincue que la pénurie n'est pas une fatalité et qu'elle peut être vaincue. C'est le défi qu'elle a choisi de relever. Le don d'organes participe d'un contrat social de solidarité entre les Hommes et tout doit être fait pour préserver ce modèle vertueux.

Le Passeport de Vie : un outil efficace de lutte contre la pénurie

Il faut se souvenir que les cartes de donneurs n'ont pas de valeur légale : discuter du don d'organes en famille et avec ses proches, parler de sa décision lorsque tout va bien, est donc le seul moyen d'être certain qu'elle sera respectée.

Pour faciliter cette démarche et la rendre naturelle, la Fondation Greffe de Vie a créé le Passeport de Vie. Il comporte une carte de donneur personnalisée à conserver sur soi, mais aussi des cartes témoins à transmettre à ses proches pour les informer.



87% des détenteurs du Passeport de Vie¹ ont informé leurs proches de leur décision, contre seulement 40% des porteurs d'une carte de donneur « classique ».

Le Passeport de Vie est donc un outil très efficace pour enclencher la transmission de la volonté des personnes à leur entourage.

Le Passeport de Vie est disponible gratuitement et sur simple demande sur le site de la fondation Greffe de Vie : www.greffedevie.fr

Très récemment, le décès de **Gregory Lemarchal**, en attente d'une transplantation pulmonaire, a mis sur le devant de la scène la douloureuse réalité de la pénurie en France... Ce drame a sensibilisé toute une génération à la nécessité du don d'organes. La fondation Greffe de Vie a ainsi été confrontée à une explosion des demandes de passeports de vie, avec plus de 45000 requêtes enregistrées via son site web. Nous tenons à saluer la mémoire de Gregory Lemarchal et à remercier tous ceux qui se sont engagés pour le don d'organes.

¹ Enquête fondation Greffe de Vie, février 2007

- **A propos de la fondation Greffe de Vie**

www.greffedevie.fr

La fondation Greffe de Vie, reconnue d'utilité publique, oeuvre en faveur du don et de la greffe d'organes. La Fondation informe et sensibilise le public, apporte son soutien financier à la chaîne du prélèvement à la greffe ainsi qu'à la recherche médicale, vient en aide aux malades greffés ou en attente.

Un don d'organes sauve 7 vies.

www.greffedevie.fr – Tél : 01 48 07 44 32

contact@greffedevie.fr

¹ Enquête fondation Greffe de Vie : attitude des détenteurs du Passeport de Vie, février 2007